

*J. de Ouessant*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

*Il n'y en a qu'une à deux kilomètres de l'église :*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*Le vocable de cette unique chapelle publique est saint Pierre apôtre et v. D. d'Espérance. Elle a été bénite en 1884 par Mgr Graveran.*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*La chapelle de la maison de charité, bénite par Mgr. Sergent. Elle est sous le vocable de v. D. de Grâce.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*Non, chapelles sont pourvus d'ornements convenables.*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*Les pierres sacrées de ces deux chapelles sont en bon état.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

*Past Curé de St-Jac d'Ouessant*

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.